

CPR STRATEDIS

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
SICAV de droit français

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 29 DÉCEMBRE 2023

STRATEDIS



CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	12
Informations spécifiques	17
Informations réglementaires	18
Certification du Commissaire aux comptes	24
Comptes annuels	30
Bilan Actif	31
Bilan Passif	32
Hors-Bilan	33
Compte de Résultat	34
Annexes aux comptes annuels	35
Règles et méthodes comptables	36
Evolution de l'Actif net	39
Compléments d'information	40
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	47
Inventaire	48
Annexe(s)	50
Caractéristiques de l'OPC	51
Information SFDR	54

Compte rendu d'activité

Janvier 2023

Après une année 2022 très compliquée sur les marchés financiers, l'année 2023 débute sous de meilleurs auspices. La baisse des prix de l'énergie associée à la fin de l'abandon de la politique zéro COVID en Chine ont des catalyseurs très forts pour les marchés actions, notamment en zone euro avec une progression de près de 10% sur le mois portée par l'excellent démarrage des valeurs bancaires. Le marché obligataire n'est en pas reste avec une réduction significative en début de mois des taux d'Etats et un retour de l'appétit du risque crédit de bonne qualité pour les investisseurs à la recherche de rendement. Sur le plan économique, la situation aux Etats-Unis montre des signes de ralentissement de l'activité avec cependant un marché du travail qui reste solide. Alors qu'en Europe et particulièrement en zone euro, les données économiques ont plutôt surpris positivement. Quant à nos scénarios de marchés, nous avons conservé les mêmes que le mois précédent tout en ajustant nos probabilités de réalisation. Notre scénario central intitulé « FED pivot confirmé » passe à 70% avec comme hypothèse une décrue de l'inflation aux Etats-Unis qui serait très favorable aux actifs risqués des pays émergents en raison de la baisse des taux longs et du dollar américain. Notre premier scénario alternatif « craintes de récession sévère » avec une probabilité de réalisation de 20% prend en compte le risque d'un ralentissement très marqué de la demande mondiale. Dans ce scénario, la baisse des marchés sera importante notamment pour les pays émergents et l'aversion au risque sera prononcée avec un retour sur les obligations d'Etat. Enfin notre dernier scénario alternatif « Persistante de l'inflation » est estimé à 10% de réalisation avec comme hypothèse des banques centrales toujours inquiètes vis-à-vis du risque inflationniste avec des politiques monétaires très restrictives. Le niveau élevé de l'inflation impacterait très négativement les actions et ferait remonter fortement les niveaux de taux. L'actif gagnant dans ce contexte sera le dollar américain contre l'euro. Nous avons entamé l'année avec deux convictions fortes : 1/ que les pays émergents devraient enregistrer de belles performances sur l'année 2023, en particulier les actions chinoises dans le cadre de la réouverture du pays dans un contexte d'atterrissage en douceur de l'économie mondiale. 2/ qu'il faudra détenir des taux sur l'année pour bénéficier d'un portage intéressant. Nous avons donc, sur les actions, accru nos positions sur les actions chinoises en tout début de période pour les monter à plus de 10%. Nous avons de plus initié une exposition sur les petites et moyennes capitalisations allemandes qui devraient bénéficier de la réouverture du pays. Aux Us nous avons introduit de la diversification en prenant des positions sur le secteur de la technologie et des semi-conducteurs. En Europe nous avons intégré des positions sur les titres bancaires qui devraient bénéficier du comportement actuel des taux de la zone. Sur la partie obligataire nous avons renforcé nos investissements sur le crédit de bonne qualité en Europe mais aussi aux US. Le crédit IG représente la majeure partie de notre sensibilité obligataire. En terme géographique nous conservons un faible positionnement sur la zone euro et favorisons les Etats-Unis qui approchent de leur pic, et les pays émergents en devises locales. Enfin sur les devises nous conservons une faible sensibilité au dollar et avons renforcé notre exposition au yen.

Février 2023

La belle dynamique du mois de janvier qui avait permis aussi bien aux actions qu'aux obligations de progresser fortement n'a pas survécu aux dernières données économiques. Qu'il s'agisse des enquêtes d'activité ou du très surprenant rapport sur l'emploi tout semble dire que l'économie américaine pourrait redémarrer avant même d'avoir atterri. Parallèlement, l'inflation qui semblait avoir entamé une nette décrue se montre plus résiliente que jamais conduisant les banquiers centraux à anticiper un maintien de taux directeurs sur des niveaux plus hauts et plus longtemps. Les marchés de taux ont réagi violemment à ces nouvelles données et remontent fortement tangentant les 4% pour le 10 ans US. Les marchés actions quant-à-eux portés par les bonnes nouvelles économiques offrent des performances quasi flat sur la période. Performances qui masquent une réalité en deux temps, notamment pour les valeurs technologiques, qui ont commencé par monter fortement sur la première partie du mois avant de tout rendre. Pour intégrer l'ensemble de ses informations dans nos prévisions, nous avons fait évoluer nos scénarios de marchés. Notre scénario central est un scénario d'atterrissage en douceur de l'économie ou « Soft Landing ». Il conserve une probabilité d'occurrence de plus de 55%. Dans ce scénario l'inflation poursuit sa décrue incitant les banquiers centraux à ralentir sinon le rythme, au moins l'ampleur des hausses de taux directeurs. Ce scénario est favorable aux marchés d'actions, comme de taux. Mais par de là ce scénario idéal nous pensons qu'il existe deux risques principaux : Un risque de « Craintes sur la persistance de l'inflation » qui pousserait les banques centrales à durcir leur cycle de remontée de taux entraînant tant les marchés obligataires qu'actions à la baisse. Et comme nous ne sommes jamais à l'abri d'une bonne nouvelle, nous anticipons un risque de

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

redémarrage de l'économie dans un contexte inflationniste. Dans ce scénario la rationalité des investisseurs est mise à rude épreuve, les marchés actions rebondissent, à court-terme, saluant la chute du risque de récession, mais les taux remontent laissant entrevoir des lendemains plus difficiles. Nous avons adapté le portefeuille à ces nouveaux risques. Sur les actions nous avons réduit notre exposition globale en cédant principalement des actions américaines dont les perspectives demeurent les moins porteuses. Nous avons renforcé nos expositions sur les titres « value » de la zone euro principalement bancaires qui bénéficient de bons résultats et d'un contexte obligataire porteur. Nous avons de plus réduit au moins temporairement notre exposition à la Chine. Les positions optionnelles représentent toujours une part importante de notre exposition. Sur la partie obligataire : nous avons pris progressivement nos bénéfices sur le crédit américain de bonne qualité et nous sommes repositionnés sur le 10 ans US à mesure qu'il se rapprochait des 4%. Nous avons introduit des positions sur le crédit haut rendement et sur le dollar américain à titre de diversification.

Mars 2023

Après avoir monopolisé le débat pendant plusieurs semaines, la problématique de l'inflation est passée au second plan en Mars pour être remplacé par une crainte sur le système bancaire. La première secousse nous vient des Etats-Unis avec l'annonce de faillites de banques régionales qui a conduit à des retraits de cash massifs en faveur de fonds monétaires plus rémunérateurs. La seconde secousse, cette fois-ci est localisée en Europe, a renforcé les inquiétudes des investisseurs. La réaction des marchés fut assez violente avec un retour de l'appétit pour les actifs refuges comme les obligations d'Etats, l'or et le dollar. Les discours des banquiers centraux et des officiels ont rassuré les marchés concernant la solidité du système financier et en particulier celle des banques. Les marchés actions ont ainsi effacé leurs pertes sur le mois. Ainsi à titre d'exemple, l'Eurostoxx 50 est passé de -6% à mi-mars à +0.8% sur le mois. Sur l'obligataire, après avoir été très couverts durant les premiers mois de l'année, les investisseurs sont revenus sur un positionnement long sur les taux américains. C'est dans cet environnement compliqué et très changeant que nous avons décidé de retenir deux scénarios de marchés. Un scénario central intitulé « soft landing ou atterrissage de l'économie mondiale » avec une probabilité de réalisation de 65%. Dans ce scénario, nous anticipons un ralentissement de l'activité mondiale maîtrisée qui n'aura pas d'impacts négatifs sur les marchés financiers. La conséquence étant une bonne tenue du marché des actions et une stabilité des taux d'intérêts. Notre scénario alternatif avec une probabilité de réalisation de 35% est centré sur les banques centrales qui priorisent et intensifient leur lutte contre l'inflation avec un impact négatif sur la croissance. Dans cette configuration de marché, la performance attendue sur les actions serait très en dessous de zéro dans un contexte de hausse des taux d'intérêts. Dans le portefeuille notre forte exposition aux taux courts américains nous permet de bien passer la phase de stress bancaire de début mars. Nous avons progressivement pris des bénéfices sur les obligations courtes pour nous repositionner sur des maturités plus longues (10 ans us) et mis en place des stratégies de vente sur le taux 10 ans japonais dont le risque de baisse (en taux) est limité. Sur les actions, rassuré par les mesures mises en place et la grande réactivité des banques centrales, nous avons remonté fortement notre exposition aux actions européennes et américaines via l'intégration de positions optionnelles notamment. Sur les devises nous avons maintenu une faible exposition au dollar qui a bien joué son rôle de valeur refuge au cours du mois.

Avril 2023

Le mois d'avril s'est déroulé dans une quiétude toute relative charriant son lot de réponses, de paradoxes et de nouvelles préoccupations. La politique menée par les grandes banques centrales depuis plus d'un an maintenant semble porter enfin ses fruits. L'inflation baisse ou plutôt ralentit tant au niveau des prix à la production qu'au niveau des prix à la consommation. Parallèlement la bonne tenue des résultats d'entreprises masque la dégradation, presque généralisée, des données économiques. Et enfin la faiblesse des rentrées fiscales aux US et l'atteinte imminente du plafond de dette autorisé fait peser un nouveau risque sur les marchés : le risque de défaut de la dette américaine, tout simplement, un risque dont les conséquences seraient pour le moins apocalyptique. Sur le mois les marchés actions évoluent de manière assez hétérogène : Les pays développés progressent et l'Asie émergente, elle, patine. Au niveau obligataire on note une détente généralisée ou presque. C'est dans cet environnement particulier que nous avons effectué, comme chaque mois, la revue de nos scénarios de marchés. Nous avons décidé de maintenir nos 2 scénarios presque à l'identique. Notre scénario central intitulé « soft landing » avec une probabilité de réalisation en hausse à 75%. Dans ce scénario, l'activité ralentie sans s'effondrer, l'inflation poursuit son inéluctable ralentissement ce qui permet aux marchés actions de progresser sur la période dans un contexte de détente obligataire. Notre scénario alternatif avec une probabilité de réalisation de 25% est sobrement intitulé : « Les banques centrales

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

intensifient leur lutte contre l'inflation, ce qui fait monter la probabilité d'un hard landing ». Comme vous l'aurez compris dans ce scénario la lutte contre l'inflation demeure la priorité des banques centrales qui entraînent les différents marchés qu'ils soient de taux ou d'actions, nettement à la baisse. Dans le portefeuille, nous avons profité de la forte baisse de la volatilité sur le mois pour intégrer des stratégies optionnelles sur les actions. Des stratégies d'achat, en remplacement de positions en ferme, comprendre en ETFs, et des stratégies de protection contre la réalisation d'un des nombreux risques qui pourraient perturber la surprenante résilience du marché actions. Nous avons maintenu notre biais marqué sur les pays développés, et pris nos bénéfices sur les valeurs technologiques US. Sur la partie obligataire nous avons profité des phases de remontée des taux pour renforcer notre sensibilité en maintenant notre préférence marquée voire exclusive pour la dette américaine. Nous avons de plus pris nos bénéfices sur le short taux 10 ans japonais. Le mois de mai promet d'être particulièrement intense et nous resterons bien évidemment agile dans nos expositions.

Mai 2023

Le mois mai a une nouvelle fois confirmé la résilience des marchés actions. Ni les négociations entre Républicains et Démocrates sur le plafond de la dette aux Etats-Unis, ni la volonté des Banquiers Centraux de poursuivre une politique monétaire restrictive ont empêché les marchés de monter. C'est notamment le secteur des semi-conducteurs, porté par l'indicible espoir de débouchés futurs grâce à l'intelligence artificielle qui a largement contribué à diffuser ce vent d'optimisme béat. Autre grand gagnant du mois, le marché actions japonais qui profite de la réouverture de l'économie chinoise et d'un avantage compétitif avec la baisse du yen. A contrario le marché actions chinois souffre depuis plusieurs semaines d'un désamour des investisseurs. Il est à noter que les marchés actions n'ont du tout été impacté par la remontée des taux américains que nous avons observé sur le mois. Le taux 2 ans américain a ainsi cru de près de 40 bps sur fond de données macroéconomiques mitigées. C'est en prenant en considération l'ensemble de ces éléments que nous avons décidé d'ajuster marginalement nos scénarios de marché. Notre scénario central intitulé « soft landing ou atterrissage de l'économie mondiale » est estimé avec une probabilité d'occurrence de 70%. Notre hypothèse dans ce scénario est que le ralentissement de l'activité sera plus que modéré et n'aura donc pas d'impact négatif sur les marchés actions. Quant à notre scénario alternatif dont la probabilité de réalisation est de 30%, il est focalisé sur la volonté farouche des Banques Centrales de lutter contre l'inflation en maintenant une politique monétaire de hausse des taux d'intérêts. Sans grande surprise, les performances ressortent très négatives sur les actions dans ce scénario. Dans le portefeuille, nous avons modifié la structure de notre exposition actions. Nous avons procédé à un vaste rebalancement géographique réduisant l'exposition sur la zone euro au profit d'une exposition internationale principalement sur le Japon et les Etats-Unis et plus précisément Nasdaq. Nous avons, tout au long du mois, renforcé ces positions qui représentent dorénavant la majeure partie de notre exposition actions. Sur la partie obligataire, nous avons soldé notre position vendeuse sur la partie courte de la courbe allemande pour nous repositionner légèrement avec un biais plus long sur la zone euro. Nous conservons une sensibilité obligataire comprise entre 2.8 et 3 exclusivement concentré sur les taux d'Etats. Enfin, sur les devises, nous n'avons pas fait varier nos positions.

Juin 2023

Le premier semestre s'achève dans une douce quiétude estivale, la correction tant attendue, voire espérée par certains investisseurs n'a pas eu lieu et pour cause . les marges des entreprises ne se sont pas effondrées, l'inflation reste sous contrôle et les données macro, elles, laissent entrevoir un atterrissage tout en douceur de l'économie. Les signes d'instabilité se multiplient sans pour autant perturber les marchés actions dont la volatilité baisse revenant même sur les niveaux de 2019. 2019 vous vous souvenez ? un ralentissement économique marqué, une guerre commerciale entre Trump et la Chine, et ... un marché action qui n'en a pas fini de monter. Tout au long de l'année, tiré par quelques valeurs stars, au grand damne des gérants diversifiés, des économistes et autres brillants stratèges de marchés. Sans être un copier-coller, 2023 rappelle 2019. Et le mois de juin ne fait pas exception à la règle : le marché des actions a progressé fortement et le marché obligataire lui a connu des difficultés. Et pour cause : les Banques Centrales du Canada et d'Angleterre ont augmenté leurs taux plus forts qu'attendu, et même la BCE et la réserve fédérale ont été plus faucon, comprendre ont laissé la porte à d'autres augmentations de taux ., ce qui, d'habitude, n'est pas très bon pour le marché des actions, mais pas cette fois. Cette fois c'est différent, cette fois il y a un évènement ou plutôt un phénomène particulier sur le marché américain, mais pas seulement, et ce phénomène c'est la concentration ! En effet 7 valeurs ont réalisé à elles seules plus de 100% de la performance du SP 500, c'est énorme, c'est historique. Ces méga-cap ont tiré littéralement le marché à la hausse et créé un nouveau pain trade pour les investisseurs ! Séparant le monde en deux catégories, ceux qui sont chargés de mégacaps et ceux qui

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

creusent leur sous performance. Nous avons bien évidemment pris en compte, dans nos prévisions, ces nouveaux éléments de concentration et de résilience. Nous en tirons deux scénarios de marché pour les trois prochains mois : - le scénario central qui anticipe avec une probabilité de 70% un atterrissage tout en douceur de l'économie mondiale. Dans ce scénario, les politiques des Banques Centrales mis en place depuis deux ans maintenant sont un franc succès, l'inflation baisse puis se stabilise, les entreprises maintiennent leurs marges, l'économie ralentit mais ne s'effondre pas. Comme vous pouvez l'imaginer, c'est un bon scénario pour les différents actifs financiers, les taux d'intérêt se stabilisent à leur niveaux actuels et les actions continuent leur remarquable ascension avec une différence minime, mais notable : dans ce scénario la hausse n'est pas tirée par les magnificents seven mais le marché trouve un nouveau souffle grâce à une rotation sectorielle. Toutes les valeurs délaissées font retour remarqué tirant les marchés actions de 5 à 7%. - Notre deuxième scénario est beaucoup moins positif. Dans ce scénario Les Banques Centrales intensifient leur lutte contre l'inflation et la probabilité d'un atterrissage brutal augmente. Dans ce scénario, la persistance de l'inflation effraie les investisseurs et tous les marchés baissent ! les actions perdent plus de 10% en trois mois et les obligations atteignent des niveaux très élevés. C'est l'horreur. Comme vous avez pu le noter nous avons désormais deux scénarios antagonistes avec des conséquences marquées et opposées. Nous avons donc, dans les portefeuilles, profité de la baisse marquée de la volatilité pour remonter fortement l'exposition action, tout en introduisant, en parallèle, d'importantes positions de couverture qui devraient nous permettre, en cas de réalisation du scénario adverse, de protéger mécaniquement le portefeuille. Sur le papier nos positions peuvent sembler idylliques : protéger le portefeuille contre la réalisation d'un risque extrême tout en bénéficiant de la hausse du premier scénario, mais vous le savez aussi bien que moi, en finance, il n'y a pas de repas gratuit ! Donc s'il ne se passe rien jusqu'en septembre, nous perdrons les primes investies. Concernant l'allocation géographique nous avons un fort investissement majorité d'actions américaines avec un léger biais sur les valeurs technologiques, environ 10% sur les actions de la zone euro sur les actions japonaises nous avons pris nos bénéfices ramenant nos expositions de plus de 10% à 6%. En termes de sensibilité nous avons maintenu un niveau inférieur à 3 principalement sur la dette américaine. Nous avons enfin rajouté des obligations émergentes. En terme de devises, nous sommes toujours une faible exposition au dollar mais nous avons rajouté du yen à titre de diversification !

Juillet 2023

En Juillet le découplage entre les économies Américaines d'une part, et Européennes et Chinoises de l'autre, s'est accentué. Aux Etats-Unis les statistiques macros ont ainsi continué de surprendre positivement pour la plupart (croissance T2, confiance ménages.) alors que les indicateurs chinois et européens sont demeurés mal orientés. Principal point de convergence entre les zones, le ralentissement des pressions inflationnistes s'est confirmé avec des indices CPI inférieurs aux attentes des deux côtés de l'Atlantique. Malgré cette détente, la FED et la BCE ont néanmoins chacune procédé à une hausse supplémentaire de 25bp de leurs taux directeurs, tout en ne fournissant aucune orientation prévisionnelle concernant leurs prochaines réunions de septembre. Sur l'obligataire si les taux d'Etat nord-américains et européens à 10 ans se sont tendus de seulement 7 à 8 bp sur le mois, ils ont été particulièrement volatils. Les rendements 10 ans US ont notamment approché leurs plus hauts annuels de février (<4%) avant de refluer quelque peu sur la seconde partie du mois. Globalement les parties courtes des courbes ont cette fois-ci surperformé, demeurant relativement étale aussi bien en Europe qu'aux US. Rassuré par la détente de l'inflation et la résilience macro US, les marchés actions ont poursuivi leur ascension (MSCI World +3.36% en usd). Le secteur tech US progresse d'encore 3.8% (Nasdaq), mais la participation fut cette fois-ci plus large. L'indice Russell 2000 des petites capitalisations US progresse notamment de 6.1%. L'Europe sous-performe légèrement (MSCI Europe +1.99%), alors que les actions émergentes et notamment chinoises sont les meilleurs performers du mois (MSCI EM +6.22%, indice HSCEI +9%). Ces dernières, peu chères et délaissées, ont bénéficié des espoirs de mesures de relance en Chine en réponse à la dégradation de l'économie. Enfin, on notera la nette reprise de la sphère des matières premières. Le baril WTI progresse ainsi de 15.8% et l'indice Bloomberg des métaux industriels de 6.4% en usd. Sur le fonds, nous avons au cours du mois renforcé notre exposition actions sur les actions américaines. Cet ajustement s'explique par la résilience assez forte de l'économie américaine cette année. Sur CPR Stratedis, l'exposition action est à 60% tout en conservant nos stratégies de couvertures optionnelles. Sur la partie taux, nous avons réduit la sensibilité obligataire de 30 bps sur les maturités longues de la courbe américaines.

Août 2023

L'été 2023 a été marqué par deux phases distinctes sur les marchés financiers. Une phase de hausse, en

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

juillet, saluant la quasi disparition d'un scénario d'atterrissage brutal de l'économie américaine (emploi et consommation toujours dynamique). Puis une phase de baisse mesurée des marchés entraînée par le risque d'un durcissement de ton des Banques Centrales lors du fameux rendez-vous de communication annuel de Jackson Hole. Les marchés corrigent donc sur le mois avant de se reprendre sur la dernière semaine finissant entre 0 et -6% pour la Chine. Mais l'essentiel des mouvements du mois ont été réalisés sur les taux qui se tendent brutalement sur la période. A titre d'exemple, le taux 10 ans américain a atteint son niveau le plus élevé depuis près de 15 ans à 4,34% avant de décroître à la fin du mois. Nous avons décidé, en cette rentrée de septembre, d'ajuster nos scénarios de marché pour mieux prendre en compte l'évolution de la situation économique comme prochain catalyseur du mouvement des marchés. Ainsi notre premier scénario intitulé « Les marchés actions sont soutenus par la résistance de la consommation » se veut notre scénario positif et anticipe une situation dans laquelle les actions continuent sur leur tendance haussière en dépit d'une hausse des taux d'Etat modérée. Nous avons affecté une hypothèse de réalisation de 45% à ce scénario. Notre deuxième scénario, avec une probabilité de réalisation aussi de 45%, prend le contrepied du premier avec comme hypothèse une consommation des ménages en berne entraînant des anticipations de bénéfices en retrait. Sans grande surprise dans ce scénario, ce sont les actifs risqués qui perdent du terrain. Et enfin notre dernier scénario sera lui orienté sur la poursuite de politiques monétaires agressives pour lutter contre l'inflation qui entrainerait une récession profonde. Nous avons réduit la probabilité de ce scénario à 10% en estimant pour que pour les prochains mois, nous ne connaissons pas une accélération brutale de l'inflation. Dans notre portefeuille nous avons maintenu un fort niveau d'investissement actions. Début août, la mise en place de stratégies optionnelles opérées sur les actions américaines nous a permis de réduire mécaniquement notre exposition lors des phases compliquées sur le marché. La résilience du marché actions et l'accalmie sur les taux en fin de mois, nous ont conduit à reprendre du risque action et à échanger une partie de notre investissement européen au bénéfice d'un investissement US. Sur notre partie taux, nous avons conservé une sensibilité obligataire autour de 3 tout en opérant des modifications importantes. En effet, nous avons réduit les maturités pour nous positionner sur des taux 5 ans et nous avons opté pour une répartition plus équilibrée entre Etats-Unis et Europe.

Septembre 2023

Le mois de septembre a été particulièrement compliqué sur les marchés financiers. La faute en revient aux Banques Centrales comme toujours mais pas que ! En effet si la BCE a remonté ses taux et que la Réserve Fédérale s'est montrée plus agressive dans sa communication notamment aux niveaux de leurs projections de taux directeurs pour 2024 et 2025, c'est le possible Shutdown de l'administration américaine et surtout les problématiques, de plus en plus prégnantes, de la soutenabilité des dettes qui jettent l'opprobre sur les différents marchés. Emprunter aujourd'hui, avec des taux qui dépassent largement les 3% va alourdir dramatiquement la charge de la dette de tous les états. Dans ce contexte les marchés de taux remontent encore et encore, entraînant, cette fois ci, les actions à la baisse. La hausse est importante, presque historique, dépassant les 50 points de bases aux US ou en Italie et entraînant les taux européens sur des niveaux que nous n'avions connu depuis plus de 10 ans. Les actions cèdent entre 1 et 5% et le dollar lui s'apprécie fortement. Les récents développements nous poussent à revoir nos scénarios de marché plus en profondeur. Notre scénario qui voyait une consommation des ménages en berne avec des anticipations de bénéfices qui baissent devient notre scénario central avec 45% de probabilité d'occurrence. Sans grande surprise dans ce scénario, ce sont les actifs risqués qui perdent du terrain pendant que les taux, eux, se détendent. Notre ancien scénario central intitulé « Les marchés actions sont soutenus par la résistance de la consommation » tombe à une probabilité de 35%. Dans ce scénario positif, les actions continuent sur leur tendance haussière en dépit d'une hausse modérée des taux d'Etat. Enfin notre troisième scénario d'inflation persistante, se renforce, intégrant les craintes sur l'endettement des Etats. Dans ce scénario du pire les taux 10 ans progresseraient pour atteindre la barre symbolique des 5% entraînant les actions fortement à la baisse d'environ 10%. Dans le portefeuille, nous avons mis en place des positions de couverture pour remplacer celles que nous avons initié cet été qui sont arrivées à échéance fin septembre. Sur le mois l'exposition actions a été réduite de 12% principalement sur les actions américaines qui demeurent majoritaires dans le portefeuille car elles présentent le meilleur profil risque rendement, à court terme. Sur notre partie obligataire, nous avons profité de la remontée des taux pour construire des positions sur des échéances plus courtes. Sur la partie devise, nous avons maintenu notre exposition sur le dollar US et nous avons profité du retour du yen sur des niveaux historiquement bas contre euro pour initier de fortes positions.

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Octobre 2023

Les différents indicateurs publiés au cours du mois d'Octobre envoient des signaux pour le moins contradictoires sur l'état de l'économie. D'un côté les indicateurs de confiance s'effondrent un peu partout ainsi que les transactions immobilières aux US alors même que de l'autre, la production industrielle européenne, connaît une nette embellie tirée par un secteur automobile survitaminé et que les ventes au détail, comme la croissance aux US surprennent à la hausse. Dans ce contexte les taux montent fortement sur le mois entraînant, encore une fois, les marchés actions nettement à la baisse ! Le 10 ans américain progresse de 36 points de base et même les taux japonais, qui perdent en partie le soutien de la BOJ, remontent de plus de 18 points de base sur le mois ! Les actions perdent entre 1.5% aux US et 4.5% au Japon. Les récents événements ne modifient pas fondamentalement nos vues de marché. Notre scénario de « consommation des ménages en berne avec des anticipations de bénéfices qui baissent » reste notre scénario central avec une probabilité revue légèrement à la baisse à 40%. Sans grande surprise dans ce scénario, ce sont les actifs risqués qui perdent du terrain pendant que les taux, eux, se détendent. Le scénario intitulé « Les marchés actions sont soutenus par la résistance de la consommation » perd encore du terrain en tombant à 30% de probabilité d'occurrence. Dans ce scénario positif les actions continuent sur leur tendance haussière en dépit d'une hausse modérée des taux d'Etat. Enfin notre troisième scénario d'inflation persistante, et de craintes sur l'endettement des Etats se renforce encore passant à 30%. Dans ce scénario du pire les taux 10 ans progresseraient pour atteindre la barre symbolique des 5% entraînant les actions fortement à la baisse d'environ 10%. Dans nos portefeuilles, nous avons maintenu nos positions sur les taux en dépit de la forte hausse au cours du mois. En effet nous restons persuadés que dans un monde dans lequel les Banques Centrales ont terminé leur cycle de resserrement monétaire, dans un monde dans lequel l'inflation s'est stabilisée et où toute l'épargne Covid a été dépensée ou presque, dans ce monde qui est le nôtre, les taux présentent un véritable potentiel de détente à court-moyen terme. Sur la partie actions nous avons conservé une exposition toujours au-dessus de 50%, principalement sur les actions US qui présentent un profil d'évolution plus stable et un potentiel plus important. Nous avons conservé nos positions de couverture initiées le mois dernier et ajouté en toute fin de mois des options pour nous exposer au Nasdaq, secteur chahuté pendant le mois.

Novembre 2023

Le mois de novembre rime avec déception ! Déception sur les enquêtes d'ISM et le rapport sur l'emploi aux US, déception sur la production industrielle en Europe comme au Japon, déception sur les PMIs, l'investissement, l'immobilier et même les mesures envisagées qui ne rassure pas en Chine. Et dans ce climat économique pour le moins morose, l'inflation elle, ralentit. Elle ralentit aux Etats-Unis, elle ralentit en Europe, enfin elle ralentit partout, partout ? non, car une petite île d'irréductibles résiste encore et toujours : le Japon qui s'offre même le luxe de présenter une inflation supérieure à l'inflation américaine et européenne. Une première ! Et donc si la déception domine sur le mois, l'impact sur les marchés quant à lui est plutôt positif ! Les taux d'Etats américains, après avoir culminé à 5% sur le 10 ans se détendent fortement sur le mois entraînant l'ensemble de la courbe à la baisse. Cette détente presque inespérée sur les taux offre une véritable bouffée d'oxygène aux marchés qui s'orientent massivement à la hausse partout dans le monde. Les bourses progressent entre 4 et 8% en fonction des zones ! Les récents événements ne modifient pas fondamentalement nos vues de marché. Notre scénario de « consommation des ménages qui marque le pas avec des anticipations de bénéfices qui baissent » conserve une probabilité de réalisation de 40%. Dans ce scénario les actifs risqués perdent du terrain pendant que les taux, eux, se détendent légèrement. Le scénario intitulé « Les marchés actions sont soutenus par la résistance de la consommation » reprend des couleurs en remontant à 40% de probabilité d'occurrence. Dans ce scénario positif les actions continuent sur leur tendance haussière et les taux se stabilisent. Enfin notre troisième scénario de « craintes sur l'endettement » tire fortement les taux à la hausse pour ré-atteindre la barre symbolique des 5% entraînant les actions fortement à la baisse. Dans nos portefeuilles, nous avons maintenu le cap en gardant notre sensibilité obligataire inchangée. Nous considérons, le mois dernier, la forte hausse des taux du mois d'octobre nous semblait exagérée et dans un monde où les Banques Centrales ont terminé leur cycle de resserrement monétaire, un monde dans lequel les consommateurs américains ont (presque) dépensé l'ensemble de leur « épargne COVID », les taux présentent un véritable potentiel de progression à court-moyen terme. Conserver la sensibilité sur de hauts niveaux ne rime pas forcément avec inaction. En effet, suite à la détermination de nos scénarios pour l'année 2024, nous considérons que les probabilités d'atterrissage brutale de l'économie américaine reculent encore et donc que nous allons assister, sur les prochains mois, à une repentification de la courbe des taux. Nous avons donc introduit des positions de courbes dans le portefeuille en raccourcissant

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

la maturité de nos investissements (vente du 10 ans pour nous repositionner sur du 2 ans). De plus nous diversifié géographiquement la sensibilité du portefeuille en augmentant notre sensibilité européenne au détriment de la sensibilité US. Sur la partie actions nous avons conservé une exposition autour de 50%, principalement sur les US qui présentent encore et toujours un profil d'évolution plus stable et un potentiel plus important. Nous avons pris nos bénéfices sur les options Nasdaq que nous évoquions le mois dernier et initié des positions sur le Mdx, l'indice des petites et moyennes capitalisations allemandes. Nous avons de plus initié une rotation géographique, en renforçant les investissements européens au détriment des actions US. Sur la partie devise, nous avons poursuivi la réduction notre exposition au dollar, prenant progressivement des bénéfices sur les poses initiées cet été. En parallèle, nous avons renforcé le yen dans une optique moyen terme. En effet, qu'il s'agisse d'un changement dans la politique monétaire de la BOJ (abandon du plafond), ou d'un statu quo face à des assouplissements de la Reserve Fédérale ou la BCE en 2024, nous anticipons que le yen s'appréciera sur les prochains mois.

Décembre 2023

Après des mois de fortes hausses des taux obligataires, les derniers mois de 2023 sont synonymes de détentes impressionnantes sur les taux d'Etats. La faute en revient aux Banques Centrales qui, en infléchissant leurs discours, laissent les marchés anticiper des baisses de taux dès le premier semestre de l'année 2024 voire à la fin du premier trimestre. Les marchés actions ont ainsi profité de ce recul des taux pour reprendre leur forte progression et confirmer les « déjà bonnes » performances des actions des pays développés depuis le début de l'année. Performances qu'on pourrait même qualifier de remarquables sur le Nasdaq qui a progressé de plus de 53% ! Sur les taux, la forte détente annule à peine les hausses connus, voire même les pics touchés tout au long de l'année. C'est dans cet environnement que nous avons décidé de modifier, plus en profondeur, nos scénarios de marché pour les 3 mois à venir. Notre scénario central qui anticipe que le « Pivot des banques centrales se confirme » a désormais une probabilité de 60%. Dans ce scénario nous anticipons une baisse continue de l'inflation avec, en parallèle, une activité économique qui résiste bien. Dans ce scénario, les entreprises parviennent à maintenir leurs marges bénéficiaires ce qui serait positif pour les marchés actions. Parallèlement nous avons déterminé deux scénarios alternatifs. Dans le premier nous considérons, avec une probabilité de 25%, que « les marchés anticipent une baisse des taux encore plus rapide ». La croissance économique serait alors décevante dans une contexte de baisse plus marquée de l'inflation. Les actions seraient sous pression et les actifs refuges tels que les obligations d'Etats seraient à privilégier. Enfin notre deuxième scénario alternatif (15%) met en exergue les craintes d'endettement élevées des Etats. Avec l'augmentation des taux de ces dernières années, la charge de la dette devient de moins en moins soutenables. Le stress généré l'emporte sur les craintes de récession. Dans ce scénario du pire, les marchés actions souffrent de la forte remontée des taux d'intérêt qui reviendraient à des niveaux connus en 2023. Dans le portefeuille nous avons maintenu la sensibilité obligataire sur les niveaux maximum. Nous avons accentué notre préférence pour les maturités courtes que ce soit en Europe ou aux Etats-Unis. En effet les dernières données plutôt positives sur un ralentissement de l'inflation nous a conduit à renforcer cette conviction. Sur la partie actions, nous avons pris des bénéfices sur nos investissements sur les actions américaines qui ont été particulièrement dynamiques sur la période notamment pour notre exposition sur le Nasdaq. Nous maintenons notre grande préférence pour les pays développés en attendant des nouvelles plus rassurantes sur les actions chinoises. Sur la partie devise, nous avons maintenu le fort biais sur le yen.

Sur la période sous revue du portefeuille CPR STRATEDIS, la performance est de 8,18%. Celle du benchmark est de 13,05% avec une Tracking Error de 3,34%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR MONETAIRE ISR - Z	2 565 587,41	2 103 626,59
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	2 906 032,74	1 323 145,73
AMUNDI SP 500 ESG UCITS ETF DR HED EUR	2 978 529,69	454 919,18
MULTI UNITS LUX LYXOR IBOXX USD TREASURIES 10Y	480 089,64	2 564 816,00
AM IS S&P500 UEDHUC	200 071,36	2 490 006,28
BNPP EASY S AND P 500 EUR HEDGE	1 183 882,18	1 181 000,91
MULTI UNITS FRANCE SICAV - LYXOR EURO OVERNIGHT		2 155 633,73
AMUNDI INDEX MSCI JAPAN SRI UCITS ETF DR -	931 974,70	953 674,34
AMUNDI INDEX EURO CORPORATE SRI 0 3 Y UCITS ETF	1 804 496,51	
SPDR EM LOCAL BOND ETF	1 205 277,80	578 273,49

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (Article L.225-37 du Code de commerce)

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

Arnaud Faller

Société	Fonction	Représente
CPR STRATEDIS	Président du Conseil d'Administration	
PLACEMENTS RATIONNELS "R"	Président du Conseil d'Administration	
PLACEMENTS RATIONNELS "SP"	Président du Conseil d'Administration	
CPR ASSET MANAGEMENT	Directeur Général Délégué et Dirigeant Responsable	
AFG - Association Française de la gestion financière	Représentant permanent	CPR ASSET MANAGEMENT

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Catherine Faye

Société	Fonction	Représente
CPR STRATEDIS	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Cyrille Geneslay

Société	Fonction	Représente
CPR STRATEDIS	Directeur Général et Administrateur	
PLACEMENTS RATIONNELS "R"	Directeur Général	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Nadine Lamotte

Société	Fonction	Représente
CPR INVEST	Président	
CPR ASSET MANAGEMENT	Directeur Général Délégué et Dirigeant Responsable	
PLACEMENTS RATIONNELS "R"	Administrateur	
PLACEMENTS RATIONNELS "SP"	Administrateur	
CPR STRATEDIS	Administrateur	CPR ASSET MANAGEMENT

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Conventions règlementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Non applicable.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Arnaud FALLER

Directeur Général et Administrateur

Monsieur Cyrille GENESLAY

Administrateurs

Madame Catherine FAYE

CPR ASSET MANAGEMENT
Représentée par Madame Nadine LAMOTTE

Commissaire aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS
Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Présentation des travaux du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice :

Votre Conseil d'Administration s'est réuni deux fois et il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 2 février 2023

- Arrivée à échéance du mandat de trois Administrateurs et proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire leur renouvellement.
- Renouvellement de Monsieur Arnaud FALLER comme Président du Conseil d'Administration.
- Confirmation de Monsieur Cyrille GENESLAY dans ses fonctions de Directeur Général.
- Arrivée à échéance et non renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes : le Cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES.
- Proposition de nommer un nouveau Commissaire aux Comptes : le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT.
- Présentation de l'activité de la Société depuis le précédent exercice.
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Conseil d'Administration du 24 avril 2023

- Proposition d'une opération de fusion/absorption de la SICAV « CPR STRATEDIS » par le FCP « CPR CROISSANCE REACTIVE.

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 6 février 2024

- Présentation de l'activité de la Société depuis le précédent exercice.
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier, sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 52,50%.

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 138,74%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 148,47%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de rachat du collatéral : 100%.

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations réglementaires

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par CPR AM (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (135 bénéficiaires ⁽¹⁾) s'est élevé à 17 141 346 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 925 024 euros, soit 64% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 6 216 322 euros, soit 36% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 2 902 130 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (7 bénéficiaires).

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (5 bénéficiaires), le montant total des rémunérations versées à cette catégorie de personnel (fixes et variables différés et non différés) n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères *qualitatifs* :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères *quantitatifs* :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères *qualitatifs* :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

CPR STRATEDIS
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE CONSTITUEE SOUS FORME DE SOCIETE
D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CPR ASSET MANAGEMENT
91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale constitué sous forme de société d'investissement à capital variable CPR STRATEDIS relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.03.05 17:52:30 +0100





**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 29 décembre 2023**

CPR STRATEDIS

FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE CONSTITUE SOUS FORME DE
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CPR ASSET MANAGEMENT
91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.03.05 17:52:20 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Comptes annuels

Bilan Actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	12 044 618,31	11 238 296,57
Actions et valeurs assimilées		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	11 980 413,16	11 168 594,60
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 980 413,16	11 168 594,60
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	64 205,15	69 701,97
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	64 205,15	69 701,97
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	157 199,43	8 737 622,49
Opérations de change à terme de devises		8 358 376,64
Autres	157 199,43	379 245,85
COMPTES FINANCIERS	117 345,72	212 820,93
Liquidités	117 345,72	212 820,93
TOTAL DE L'ACTIF	12 319 163,46	20 188 739,99

Bilan Passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	12 424 310,08	12 618 245,32
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-174 756,67	-1 114 732,68
Résultat de l'exercice (a, b)	-14 527,45	-86 300,50
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	12 235 025,96	11 417 212,14
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	64 205,15	69 701,97
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	64 205,15	69 701,97
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	64 205,15	69 701,97
Autres opérations		
DETTES	19 932,35	8 701 825,88
Opérations de change à terme de devises		8 644 527,04
Autres	19 932,35	57 298,84
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	12 319 163,46	20 188 739,99

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0323		265 860,00
CBOT USUL 30A 0323		1 132 642,30
OSE TOPIX FUT 0324	607 704,63	
EURO STOXX 50 0324	408 870,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
TU CBOT UST 2 0324	3 355 319,00	
EURO BOBL 0324	1 789 200,00	
SP 500 MINI 0324	654 505,95	
EURO STOXX 50 0323		454 200,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	21 904,90	4 506,61
Produits sur actions et valeurs assimilées		58 035,33
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	457,47	75,38
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers	57 791,62	
TOTAL (1)	80 153,99	62 617,32
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	331,24	9 288,66
Autres charges financières		
TOTAL (2)	331,24	9 288,66
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	79 822,75	53 328,66
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	94 391,34	438 452,98
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-14 568,59	-385 124,32
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	41,14	298 823,82
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-14 527,45	-86 300,50

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexes aux comptes annuels

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000296436 - Action CPR STRATEDIS : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.

Le taux de frais de gestion indirect est de 1,00% TTC maximum de l'Actif Net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action CPR STRATEDIS	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	11 417 212,14	60 264 218,60
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	2 511,29	22 397 990,61
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-113 450,49	-62 274 775,13
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	504 317,50	1 940 080,44
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-180 599,43	-8 275 059,67
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	601 856,19	1 477 816,84
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 001 489,28	-298 154,64
Frais de transactions	-7 732,52	-2 646,27
Différences de change	197 760,90	-332 191,80
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	836 732,37	-2 951 511,02
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	715 066,20	-121 666,17
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	121 666,17	-2 829 844,85
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-7 524,12	-143 431,50
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	54 977,85	62 501,97
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-62 501,97	-205 933,47
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-14 568,59	-385 124,32
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	12 235 025,96	11 417 212,14

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	1 016 574,63	8,31
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	1 016 574,63	8,31
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	654 505,95	5,35
Taux	5 144 519,00	42,05
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	5 799 024,95	47,40

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							117 345,72	0,96
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	5 144 519,00	42,05						

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	117 345,72	0,96								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations					3 355 319,00	27,42	1 789 200,00	14,62		

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 HKD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	73 788,08	0,60	31 761,38	0,26				
Comptes financiers	79 671,62	0,65	32 174,38	0,26	97,26		7,74	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture			607 704,63	4,97				
Autres opérations	4 009 824,95	32,77						

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	156 802,76
	Autres créances	396,67
TOTAL DES CRÉANCES		157 199,43
DETTES		
	Frais de gestion fixe	18 468,53
	Autres dettes	1 463,82
TOTAL DES DETTES		19 932,35
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		137 267,08

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	13	2 511,29
Actions rachetées durant l'exercice	-600	-113 450,49
Solde net des souscriptions/rachats	-587	-110 939,20
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	61 544	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	94 391,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			9 928 880,65
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	1 626 239,10
	LU2037748774	AMUNDI INDEX EURO CORPORATE SRI 0 3 Y UCITS ETF DR C	1 832 446,04
	LU1602144575	AMUNDI INDEX MSCI EMU UCI ETF DR	1 897 749,22
	LU2297533809	AMUNDI INDEX US CORP SRI - UCITS ETF DR - HEDGED EUR D	239 768,13
	IE00058MW3M8	Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc EUR Hedged	3 338 923,96
	FR0014006HA6	CPR MONETAIRE ISR - Z	508 336,37
	LU1812090543	LYXOR INDEX FUND-LYXOR BOFAM	485 417,83
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			9 928 880,65

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-14 527,45	-86 300,50
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-14 527,45	-86 300,50

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-14 527,45	-86 300,50
Total	-14 527,45	-86 300,50

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-174 756,67	-1 114 732,68
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-174 756,67	-1 114 732,68

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-174 756,67	-1 114 732,68
Total	-174 756,67	-1 114 732,68

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	184 658 566,58	103 804 179,23	60 264 218,60	11 417 212,14	12 235 025,96
Nombre de titres	965 970	512 025	278 764	62 131	61 544
Valeur liquidative unitaire	191,16	202,73	216,18	183,76	198,80
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8,82	13,04	28,38	-17,94	-2,83
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,29	-1,32	-1,38	-1,38	-0,23

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	EUR	15,769	1 626 239,10	13,29
CPR MONETAIRE ISR - Z	EUR	24,583	508 336,37	4,16
TOTAL FRANCE			2 134 575,47	17,45
IRLANDE				
Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc EUR Hedged	EUR	48 283	3 338 923,96	27,29
SPDR EM LOCAL BOND ETF	EUR	11 363	602 343,54	4,92
TOTAL IRLANDE			3 941 267,50	32,21
LUXEMBOURG				
AMUNDI INDEX EURO CORPORATE SRI 0 3 Y UCITS ETF DR C	EUR	36 504	1 832 446,04	14,97
AMUNDI INDEX MSCI EMU UCI ETF DR	EUR	6 890	1 897 749,22	15,51
AMUNDI INDEX US CORP SRI - UCITS ETF DR - HEDGED EUR D	EUR	5 982	239 768,13	1,96
LYXOR INDEX FUND-LYXOR BOFAM	EUR	4 838	485 417,83	3,97
Xtrackers MSCI Japan UCITS ETF 1CC	EUR	21 504	1 449 188,97	11,85
TOTAL LUXEMBOURG			5 904 570,19	48,26
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			11 980 413,16	97,92
TOTAL Organismes de placement collectif			11 980 413,16	97,92
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0324	EUR	15	6 620,00	0,05
EURO STOXX 50 0324	EUR	-9	2 520,00	0,02
OSE TOPIX FUT 0324	JPY	-4	-4 613,65	-0,04
SP 500 MINI 0324	USD	3	24 227,13	0,20
TU CBOT UST 2 0324	USD	18	26 224,37	0,22
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			54 977,85	0,45
TOTAL Engagements à terme fermes			54 977,85	0,45
TOTAL Instruments financier à terme			54 977,85	0,45
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-55 731,25	-50 451,50	-0,41
APPEL MARGE CACEIS	JPY	718 500	4 613,65	0,04
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-9 140	-9 140,00	-0,08
TOTAL Appel de marge			-54 977,85	-0,45

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			157 199,43	1,28
Dettes			-19 932,35	-0,16
Comptes financiers			117 345,72	0,96
Actif net			12 235 025,96	100,00

Action CPR STRATEDIS	EUR	61 544	198,80
----------------------	-----	--------	--------

CPR STRATEDIS (SICAV)

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexe(s)

Produit

CPR Stratedis

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0000296436 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpr-am.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions de CPR Stratedis, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Non applicable

Objectifs: En souscrivant dans CPR Stratedis, vous investissez dans un portefeuille diversifié international investi en supports actions, obligataires, monétaires et alternatifs.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le très long terme une performance supérieure à l'indice composite de référence, représentatif d'une allocation d'actifs composée de 56% d'actions euro et internationales, de 30% de taux et de 14% de classes d'actifs diversifiantes.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion détermine une allocation stratégique de risque sur le très long terme. Cette allocation et le choix des supports correspondants sont ensuite déterminés par l'équipe de gestion en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risque. La SICAV est gérée sous contrainte de risque exprimée sous forme de volatilité prévisionnelle cible de 12%.

D'autre part, CPR Stratedis privilégiera des OPC intégrant une approche ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans leur processus d'investissement(1).

(1) Les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le portefeuille peut être investi jusqu'à 100% en OPC.

La part des investissements en OPC actions et en actions sera comprise entre 40% et 80% de l'actif total du portefeuille.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre 0 et 3.

La part des investissements en OPC alternatifs est inférieure à 10%.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire. L'OPC est investi majoritairement dans des OPC de gestion active ou passive. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

La SICAV promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

La SICAV est soumise à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Stratedis.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 5 ans (8 ans conseillés).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : supérieure à 5 ans (8 ans conseillés)			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	supérieure à 5 ans (8 ans conseillés)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€4 770	€4 530
	Rendement annuel moyen	-52,3%	-14,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 370	€8 820
	Rendement annuel moyen	-16,3%	-2,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 140	€11 300
	Rendement annuel moyen	1,4%	2,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 200	€12 610
	Rendement annuel moyen	22,0%	4,7%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Stratedis.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 14/09/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/08/2014 et 30/08/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après supérieure à 5 ans (8 ans conseillés)*
Coûts totaux	€257	€789
Incidence des coûts annuels**	2,6%	1,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,90% avant déduction des coûts et de 2,47% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Un maximum de 0,50% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	49,5 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,05% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	103,95 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	3,94 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : supérieure à 5 ans (8 ans conseillés) est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 14:00 France heure au plus tard un (1) Jour ouvrable avant le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus CPR Stratedis pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
CPR Stratedis

Identifiant d'entité juridique :
9695001MO3COA5MAWN49

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu

d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **44,78 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **INDEX AMUNDI RATING D**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.535 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.433 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
AMUNDI S&P	Finance	Fonds	Luxembourg	27,24 %

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2023 au 31/12/2023

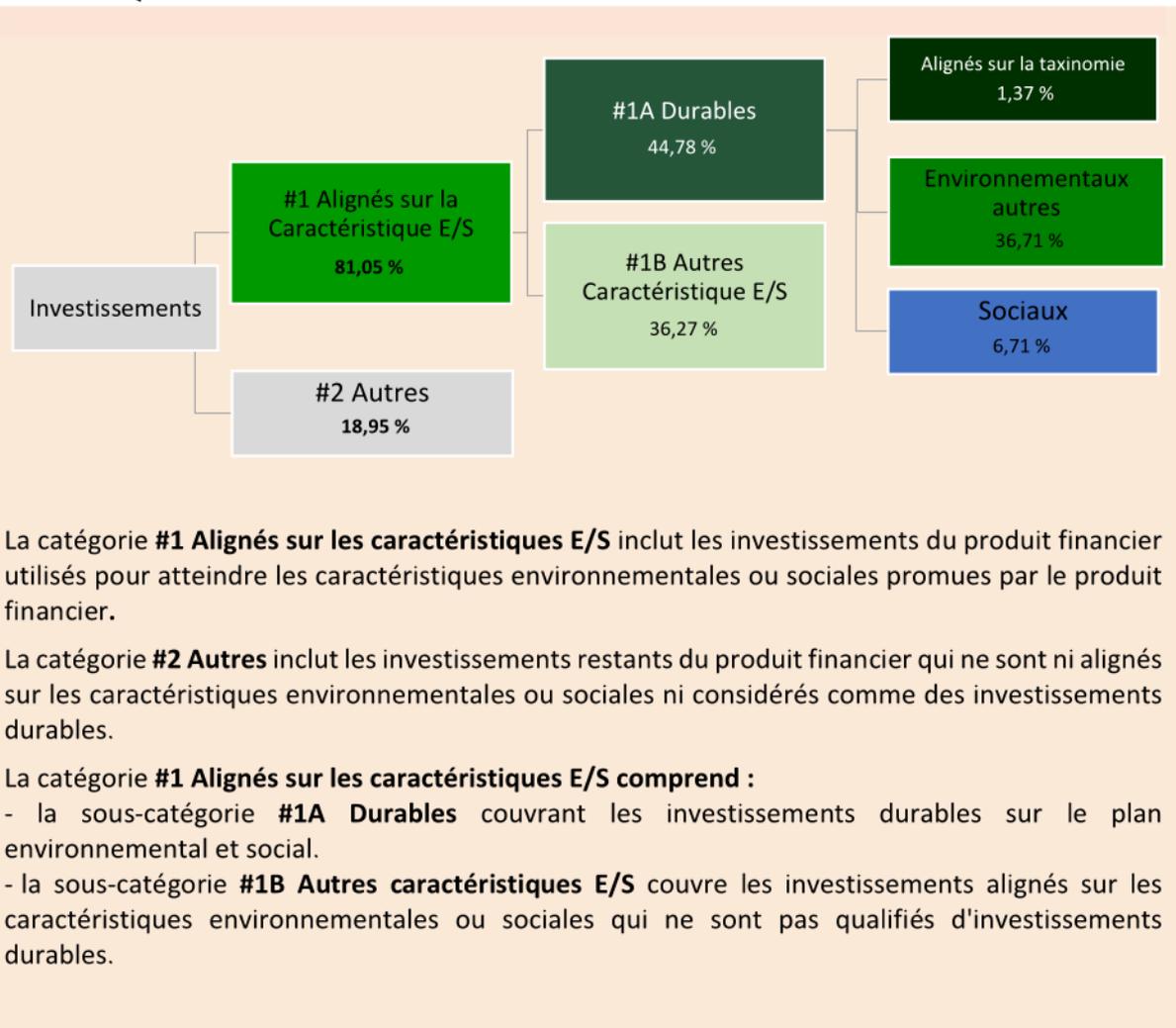
500 ESG UCITS AEH				
AM ID MSCI EMU-UC ETF DR-EUR PARIS	Finance	Fonds	Luxembourg	15,48 %
Amundi Euro Corporate SRI 0-3Y - DR C	Finance	Fonds	Luxembourg	14,97 %
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z	Finance	Fonds	France	13,26 %
DB X-TR MSCI JAPAN GERMANY	Finance	Fonds	Luxembourg	11,80 %



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

<i>Secteur</i>	<i>Sous-Secteur</i>	<i>% d'actifs</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>97,77 %</i>
<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>0,00 %</i>
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	<i>0,00 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>2,23 %</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 1,37 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

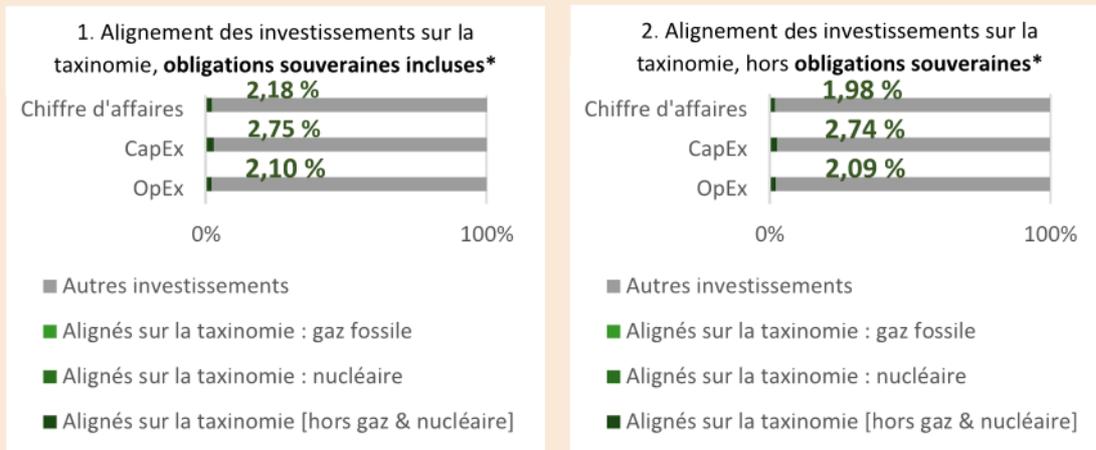
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/12/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,02 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,75 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **36,71 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **6,71 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices

permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

CPR STRATEDIS

Société d'Investissement à Capital variable

SIREN : 384 670 592 RCS PARIS

Siège Social : 91-93, Boulevard Pasteur – 75015 Paris - Cedex 15

cpram.com

 [cpr-asset-management](https://www.linkedin.com/company/cpr-asset-management)

 [@cpr_am](https://twitter.com/cpr_am)

CPR Asset Management, société de gestion de portefeuilles, agréée AMF
sous le n°GP 01-056 en date du 21 décembre 2001

(Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse, 75082 Paris),

SA au capital de 53 445 705 euros 399 392 141 RCS Paris - 91-93, boulevard Pasteur

CS 61 595 – 75730 Paris – Cedex 15 Tel : 01 53 15 70 00

CPRam